

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON II
FACULTÉ DE DROIT

DROIT DES OBLIGATIONS I

SUJET B

M. PERNET

GALOP D'ESSAI DU 21 NOVEMBRE 2018

L'utilisation du code civil est autorisée, à l'exclusion de tout autre document.

Toute annotation ou post-it au sous-titre II (« La responsabilité extra-contractuelle ») du titre II de votre code civil, avant le début de l'épreuve, n'est pas autorisée.

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 1H45

CAS PRATIQUE :

17 points

Mademoiselle ODILE, 8 ans, aime à passer ses vacances à Belle-Île-en-mer dans sa famille paternelle, d'autant que ses parents viennent de se séparer. Cette dernière profitera ainsi de ces quinze jours afin de faire une pause dans l'organisation des gardes respectives qui se tiennent une semaine sur deux.

Lors d'une sortie au musée prévue par sa belle famille, Mademoiselle ODILE fut interpellée par un gardien, alors qu'elle souhaitait apporter sa « contribution » à une toile de maître lors d'un instant d'inattention de sa grand-mère et de sa tante. En se débattant de peur, cette dernière a violemment frappé l'un des gardiens, Monsieur CERBÈRE. Gardien qui, dans l'échauffourée, a reçu un fort coup de coude de sa part endommageant sa vision à l'œil droit.

Arrivé aux urgences Monsieur HADÈS, ophtalmologiste, s'empresse de prendre en charge Monsieur CERBÈRE. Néanmoins, enchaînant une énième nuit de garde, il s'avèrera que le non respect par ses soins des protocoles d'hygiène lors de l'opération engendrera une infection de l'œil entraînant son ablation et la pose d'une prothèse en verre. Monsieur CERBÈRE entend bien obtenir réparation de la perte de son œil auprès de Monsieur HADÈS.

Un malheur n'arrivant jamais seul, Monsieur HADÈS reçut le même jour un appel de la part de son fils, Limon HADÈS, joueur professionnel au club de Rugby « LOU » de Lyon. Au cours d'un match, Limon HADÈS a effectué un plaquage dangereux au sol à un joueur adverse en l'enserrant au-dessus de la ligne des épaules, contrairement aux règles de jeu de la fédération française de Rugby. La réception a malheureusement entraîné le bris de deux dents situées sur la mâchoire supérieure du joueur de l'équipe adverse.

Envisagez :

Quelles sont les responsabilités à engager et éventuellement à rejeter par Monsieur CERBÈRE et du fait de Limon HADÈS ?

Quels postes d'indemnisation résultant des préjudices subis pourraient éventuellement réclamer les différents protagonistes ?

QUESTION DE COURS :

3 points

- Le risque et la faute en responsabilité civile délictuelle. Évolution et différence(s) de régime.